

Modèle de Plan d'Action RPS à Télécharger (Word)

Ce modèle de plan d'action RPS vous aide à structurer la prévention des risques psychosociaux dans votre organisation. Il est conçu pour être pratique et adaptable : vous pouvez le personnaliser selon votre contexte et vos priorités.

Ce document est fourni à titre illustratif. Il ne remplace pas une démarche complète d'évaluation des risques ni l'accompagnement d'un professionnel (psychologue du travail, ergonomes, etc.). Adaptez-le à votre réalité et faites-le valider par les instances compétentes de votre entreprise.

Mode d'emploi

1. Identifier les risques psychosociaux : réalisez un diagnostic (questionnaire, entretiens, indicateurs RH) pour repérer les facteurs de risque (charge de travail, conflits, autonomie, etc.).
2. Prioriser les actions : classez les risques selon leur gravité et leur fréquence, en impliquant les représentants du personnel.
3. Définir des actions concrètes : pour chaque risque prioritaire, précisez l'action, l'objectif, le responsable, l'échéance et l'indicateur de suivi.
4. Mettre en œuvre et suivre : communiquez le plan, attribuez les rôles, et organisez un suivi régulier (points, indicateurs).
5. Évaluer et ajuster : mesurez l'efficacité des actions et réajustez le plan en continu.

Comment utiliser ce modèle

Téléchargez le fichier Word et remplissez le tableau avec vos informations. Commencez par lister les risques identifiés, puis détaillez les actions préventives et correctives. Utilisez des indicateurs mesurables (taux d'absentéisme, nombre de conflits, satisfaction) pour suivre les progrès.

Exemples d'actions de prévention

Voici des exemples concrets : organiser une formation sur la gestion du stress, mettre en place des entretiens individuels réguliers, clarifier les rôles et responsabilités, aménager les horaires, créer un espace de parole, ou encore former les managers à la prévention des RPS.

Modèle prêt à adapter

PLAN D'ACTION RPS Entreprise : [Nom de l'entreprise] Date d'établissement : [Date] Période couverte : [Début] – [Fin] Objectif général : [Description de l'objectif global] Tableau des actions : | Action | Objectif | Responsable | Échéance | Indicateur de suivi | Statut | |-----|-----|-----|-----|-----|-----| | [Ex. : Formation gestion du stress] | [Réduire le stress perçu] | [Nom du responsable] | [Date] | [Taux de participation] | [À venir] | | [Action 2] | [Objectif 2] | [Responsable 2] | [Échéance 2] | [Indicateur 2] | [Statut 2] | | [Action 3] | [Objectif 3] | [Responsable 3] | [Échéance 3] | [Indicateur 3] | [Statut 3] | Suivi et évaluation : - Points de suivi : [Fréquence] - Comité de pilotage : [Composition] - Critères d'évaluation : [Critères]

Checklist

- ☐ Identifier les risques psychosociaux (diagnostic)
- ☐ Impliquer les représentants du personnel
- ☐ Prioriser les risques
- ☐ Définir des actions concrètes avec objectifs
- ☐ Nommer un responsable pour chaque action
- ☐ Fixer des échéances réalistes
- ☐ Définir des indicateurs de suivi

☐ Communiquer le plan à tous les salariés

☐ Organiser un suivi régulier

☐ Réévaluer le plan périodiquement

Questions fréquentes

Qu'est-ce qu'un risque psychosocial (RPS) ?

Les risques psychosociaux regroupent les facteurs qui peuvent nuire à la santé mentale, physique et sociale des travailleurs : stress, harcèlement, épuisement professionnel, etc. Ils sont liés aux conditions de travail, à l'organisation et aux relations professionnelles.

Qui doit élaborer le plan d'action RPS ?

L'employeur est responsable de la prévention des RPS, mais il doit associer les représentants du personnel, le médecin du travail et les salariés eux-mêmes. Une démarche participative est plus efficace.

Ce modèle est-il conforme à la réglementation ?

Ce modèle est un outil générique. Pour être conforme à la réglementation (notamment l'obligation de résultat de l'employeur), il doit être adapté à votre entreprise et validé par les instances compétentes (CSE, etc.). Il ne remplace pas un document unique d'évaluation des risques.